

Pour permettre un spectacle équilibré, uniforme, selon le calibre des groupes privés et dans le respect des patineurs, le CPA Saint-Jean a mis en place certains critères. Le but de ceux-ci est d'aider, entre autres, à la composition des groupes de spectacle de façon équitable et homogène.

1. Pour accéder au spectacle de fin d'année, le patineur membre doit avoir acquitté les frais d'inscriptions annuels selon la période prescrite.
2. La période de référence pour le spectacle 2024 est du 1^{er} Mars 2023 au 31 janvier 2024.
3. Afin de bien répartir les patineurs à travers les groupes de spectacle, la dernière catégorie de compétition sera utilisée, et ce, selon la période de référence établie par le CPA Saint-Jean. Un seuil minimum de réussite de compétitions des patineurs sera utilisé pour la formation des groupes de spectacle. Voici les groupes et leurs exigences respectives :
 - Tout patineur inscrit dans le Privé avant le 1^{er} novembre 2023 sera minimalement classé dans le groupe STAR 1 pour le spectacle 2023 -2024.
 - **Pour le STAR 1 SEULEMENT**, le patineur doit avoir concouru dans cette catégorie durant la période de référence, indépendamment de son résultat, ou le patineur doit s'être inscrit au club comme patineur dans la catégorie STAR 1 pour la saison 2023-2024, et ce, avant le 1^{er} novembre 2023. Si un patineur s'inscrit en Privé après le 1^{er} novembre 2023 et n'a pas concouru dans la catégorie durant la période de référence, le patineur participera au spectacle 2024 dans son groupe spectacle de l'an passé (PP ou PP +).
 - **Pour les STAR 2, RELÈVE et STAR 3** : Le calcul du pointage de chaque patineur sera fait selon la méthode suivante : Or : 2 points | Argent : 1 Point | Bronze : 0 Point. Pour le calcul de pointage, nous utiliserons les résultats des éléments et des composantes de programme pour les patineurs qui font des compétitions. Le seuil est établi à 8 points.
 - Pour les **STAR 4** : La même méthode de calcul du **STAR 2, RELÈVE et STAR 3** sera utilisée. En plus comme le Axel est obligatoire dans cette catégorie, du moins en essai franc, 2 points maximum seront ajoutés au total des points en autant que la mention « **points de bonification-Axel** » soit indiquée sur la feuille de résultats. Donc, s'il n'y a aucune mention d'axel réussi sur la feuille d'évaluation, le pointage relié au saut de valse sera considéré nul. Le seuil est établi à 10 points.
4. Si le patineur ne rencontre pas le seuil de sa catégorie, il devra participer au spectacle dans la catégorie inférieure, et ce, même s'il a fait des compétitions dans une autre catégorie.
 - **Exemple d'un patineur ayant compétitionné en STAR 2 et fait le spectacle 2023 en STAR 2** : Pour la saison en cours, ce même patineur compétitionne en **STAR 3** (période de référence tel qu'établie plus haut). Il devra obtenir le pointage minimum requis du **STAR 3**. Si le pointage minimum n'est pas atteint, il fera le spectacle 2024 dans sa catégorie du spectacle 2023, soit le **STAR 2**.
5. À l'inverse, aucun patineur ne peut être rétrogradé plus bas que la catégorie qu'il avait lors du spectacle 2023 ou antérieur.
 - **Exemple d'un patineur ayant fait le spectacle 2023 en STAR 3** : Pour la saison en cours, ce même patineur compétitionne en **STAR 3** (période de référence tel qu'établie plus haut) mais qui ne rencontrerait pas le pointage minimal dans sa catégorie pour le spectacle 2024 restera dans cette catégorie, soit **STAR 3**, pour la revue 2024.

CATÉGORIE À POINTAGE CPC STYLE LIBRE ou STAR

La dernière catégorie de compétition sera utilisée selon la période de référence établie par le CPA Saint-Jean pour le calcul des points. **Pour le STAR 5 et le STAR 6** : Le pointage requis a été déterminé en fonction des résultats de la Finale Régionale Michel-Proulx 2023.

- Pointage minimum requis pour le **STAR 5** = 12,50 points en CPC.
- Pointage minimum requis pour le **STAR 6** = 16,00 points en CPC.
- Il est possible d'accéder au groupe Star 6 en ayant réussi 2 tests Star 6 ou plus dans 2 disciplines différentes (Habilités, Style-libre, Danses). Pour considérer la réussite d'une discipline, vous devez avoir réussi 2 tests sur 3 pour la danse, ou 1 test sur 2 pour le style libre ou le test d'habiletés.

CATÉGORIE À POINTAGE CPC COMPÉTITIF

1. La dernière catégorie de compétition sera utilisée selon la période de référence établie par le CPA Saint-Jean pour le calcul des points.
2. Le seuil requis a été déterminé en fonctions des résultats au Championnat de section et sous-section Québec 2023.
3. Pointage minimum requis pour le :
 - **Sans-limites** : 10,0 points en CPC*
 - **Pré-juvénile** : 15,0 points en CPC*
 - **Juvénile** : 20,0 points en CPC*
 - **Pré-Novice** : 30,0 points en CPC*
 - **Novice** : 40,0 points en CPC*

Notez que les patineurs Sans Limites à Novice doivent rencontrer le seuil minimum pour le spectacle 2024. S'ils ne le rencontrent pas, ils devront faire le spectacle 2024 dans la catégorie qu'ils étaient lors du spectacle 2023 ou antérieur.

CATÉGORIE ARTISTIQUE

Aucun résultat de compétition ne sera comptabilisé pour la formation des groupes de spectacle.

PATINEURS N'AYANT PARTICIPÉ À AUCUNE COMPÉTITION

Pour les patineurs qui ne participeraient à AUCUNE COMPÉTITION par choix ou pour une raison de santé durant la période de référence établie :

1. Un évaluateur, ayant l'expérience d'évaluation en compétition, sera mandaté pour faire une évaluation de ces patineurs, et ce, afin d'être équitable envers tous.
2. L'évaluation déterminera dans quelle catégorie les patineurs feront le spectacle 2024.
 - **Pour les patineurs STAR 2, 3 ou 4**, vous avez le choix de faire évaluer votre programme ou les éléments de style libre du niveau STAR souhaité devant le juge mandaté.
 - **Pour les patineurs STAR 5**, vous avez le choix de faire évaluer votre programme ou les éléments de style libre Star 5 ou de présenter la danse Star 5A Valse Willow ainsi que les habiletés STAR 5 devant le juge mandaté. Pour être éligible au groupe STAR 5 vous devez avoir réussi (votre programme ou vos éléments de style libre) ou avoir réussi les deux autres disciplines (Danse et habiletés) lors de l'évaluation.

À noter : Nous maintenons pour l'instant que les tests passés devant entraîneurs de club ne seront pas considérés. Des frais seront applicables pour chaque test passé devant le juge mandaté et aucun test ne peut être effectué lors de la séance d'évaluation. De plus, le bonus antérieurement accordé pour la participation à notre compétition locale Michel-Leblanc a été retiré afin de faciliter la compilation et la gestion des résultats. Veuillez nous faire parvenir vos résultats de compétitions via notre site web : www.cpastjean.com, sous la section envoyez-nous vos résultat.

TABLEAU RÉCAPITULATIF

CRITÈRES DE GROUPES PRIVÉS SPECTACLE 2024

| GROUPES | CRITÈRES |
|---|--|
| STAR 1 | <ul style="list-style-type: none"> Frais d'inscription annuels acquittés Doit avoir compétitionné en STAR 1 ou être inscrit au club comme patineur de catégorie STAR 1 pour la saison 2023/2024, et ce, avant le 1^{er} novembre 2023. |
| STAR 2 ET RELÈVE | <ul style="list-style-type: none"> Frais d'inscription annuels acquittés Doit avoir obtenu un minimum de 8 points en compétition STAR 2 ou Relève. <ul style="list-style-type: none"> Éléments or : 2 points, Éléments argent : 1 point, Éléments bronze : 0 point Les résultats des éléments et des composantes de programme seront utilisés pour le calcul de pointage Une évaluation sera nécessaire si le patineur ne fait pas de compétition en style libre. Les compétitions dans la catégorie Artistique ne sont pas comptabilisées dans le calcul de point. |
| STAR 3 et Sans limites | <ul style="list-style-type: none"> Frais d'inscription annuels acquittés Doit avoir obtenu un minimum de 8 points dans une compétition STAR 3. <ul style="list-style-type: none"> Éléments or : 2 points, Éléments argent : 1 point, Éléments bronze : 0 point Calcul de pointage : les résultats des éléments et composantes de programme seront utilisés Pointage minimum requis pour les patineurs Sans limites : 10,00 points en CPC. Une évaluation sera nécessaire si le patineur ne fait pas de compétition en style libre. Les compétitions dans la catégorie Artistique ne sont pas comptabilisées dans le calcul de point. |
| STAR 4 et Pré-Juvenile | <ul style="list-style-type: none"> Frais d'inscription annuels acquittés Doit avoir obtenu un minimum de 10 points dans une compétition STAR 4 <ul style="list-style-type: none"> Éléments or : 2 points, Éléments argent : 1 point, Éléments bronze : 0 point Calcul de pointage : les résultats des éléments et composantes de programme seront utilisés. Axel : 2 points maximum seront ajoutés au total lorsque présent à la feuille de résultats. Sinon, le pointage relié au saut de valse sera considéré nul et un point de pénalité sera imposé. Pointage minimum requis pour les patineurs Pré-juvenile : 15,00 points en CPC. Une évaluation sera nécessaire si le patineur ne fait pas de compétition en style libre. Les compétitions dans la catégorie Artistique ne sont pas comptabilisées dans le calcul de point. |
| STAR 5 et Juvenile | <ul style="list-style-type: none"> Frais d'inscription annuels acquittés Doit avoir obtenu 12,50 en CPC de style libre en STAR 5. Pointage minimum requis pour les patineurs Juvenile : 20,00 points en CPC. Une évaluation sera nécessaire si le patineur ne fait pas de compétition en style libre. Les compétitions dans la catégorie Artistique ne sont pas comptabilisées dans le calcul de point. |
| STAR 6 et + Pré-novice et novice | <ul style="list-style-type: none"> Frais d'inscription annuels acquittés Doit avoir obtenu 16,00 en CPC de style libre en STAR 6. Doit avoir 2 Tests Star 6 réussi dans 2 disciplines différentes. Pointage minimum requis pour les patineurs Pré-Novice : 30,00 points en CPC obtenu lors d'une compétition provinciale. Pointage minimum requis pour les patineurs Novice : 40,00 points en CPC obtenu lors d'une compétition provinciale. Les compétitions dans la catégorie Artistique ne sont pas comptabilisées dans le calcul de point. |